

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit octobre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, convoqué le 10 octobre 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame TOUZEAU, Maire.

Présents : Mme TOUZEAU, MM. MAGNIN, BONHOMME, Mmes FERRANDON, LEFEBVRE, ROUSSILLON, MM. LAMOINE, BUVAT, Mme LEMARTINET, M. LABREURE, et Mme WEGRZYN formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. PINGUET et Mmes PARISSÉ et PIQUANDET.

Madame ROUSSILLON a été nommée secrétaire.

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

Le dernier procès-verbal est lu et adopté.

RIFSEEP – Montants plafonds :

Le Conseil Municipal décide de modifier les termes de la délibération du 14 juin 2017 concernant les montants plafonds accordés à chaque grade, afin qu'ils soient plus en conformité avec la réalité des sommes versées.

Convention d'adhésion au service de médecine préventive :

La nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive géré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale est approuvée et Madame le Maire est autorisée à la signer.

Décisions modificatives :

Suite à la notification des sommes réellement reversées au budget communal et au budget de l'assainissement dans le cadre du FCTVA, des décisions modificatives sont votées pour réajuster les montants votés initialement.

Transfert de compétence – assainissement collectif :

Après délibération, le Conseil Municipal décide le transfert total de la compétence Assainissement Collectif au SIVOM Région Minière à compter du 1^{er} janvier 2018. Madame le Maire est autorisée à signer tout document se rapportant à cette décision.

Communauté de communes – Nouveau statuts :

Les nouveaux statuts de Commentry – Montmarault – Nérès communauté sont approuvés.

Questions diverses :

. Participation aux cours de natation : Le Conseil Municipal accepte de régler au Centre Social Rural de Villefranche d'Allier une participation de 4 euros par cours de natation pour les enfants de la commune.

Après un tour de table, Madame le Maire lève la séance dont il a été dressé procès-verbal.